

## CONSEIL MUNICIPAL DU 28 Avril 2022

100x22

### TARIFICATION DES ACTIVITÉS DU POLE MUNICIPAL ANIMATION SENIORS

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre de sa politique en direction des Seniors et dans la continuité de la démarche VADA (Ville Amie des Aînés), la ville propose la création d'un Pôle d'Animation Seniors Municipal dont l'objectif est d'animer, informer, accueillir les seniors (de 60 ans et plus).

Pour ce faire, 2 agents municipaux composeront l'équipe d'animation.

Un local municipal sis quartier de la Renardière Espace Jules Renard (74 Chemin de la renardière -13170 Les Pennes Mirabeau) sera dédié à l'accueil du public Seniors : Espace Seniors.

Un programme d'activités de loisirs a été élaboré afin de favoriser le partage de moments conviviaux, de lien, d'échanges et d'animation.

S'agissant d'activités spécifiques (voir ci dessous) l'usager devra s'acquitter auprès du régisseur du Pole Municipal Animation Seniors dûment mandaté les montants fixés comme suit :

#### **Gymnastique tarification pour une année : septembre à juin**

- 50 euros pour 1 heure de cours par semaine
- 80 euros pour 2 heures de cours par semaine
- 100 euros pour 3 heures de cours par semaine

#### **Activité Marche tarification pour une année :septembre à juin**

- 20 euros (1° lundi du mois)

#### **Activités été Espace Seniors :**

- Journée : 6.5€/jour
- Nocturne : 10€ /soirée

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Le Maire :

- APPROUVE les tarifs afférents aux diverses animations seniors suivantes :

#### **Gymnastique tarification pour une année : septembre à juin**

- 50 euros pour 1 heure de cours par semaine
- 80 euros pour 2 heures de cours par semaine
- 100 euros pour 3 heures de cours par semaine

#### **Activité Marche tarification pour une année :septembre à juin**

- 20 euros (1° lundi du mois)

#### **Activités été Espace Seniors :**

- Journée : 6,5€/jour
- Nocturne : 10€ /soirée

- AUTORISE les modalités d'encaissement soit en numéraire auprès du régisseur des recettes (ou son mandataire suppléant) soit en chèque au nom du Trésor Public contre délivrance d'une quittance.

- PRÉCISE que la recette sera constaté à l'article 70632

- SE PRONONCE comme suit :

POUR : 35

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme  
Les Pennes Mirabeau, le 29 Avril 2022  
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

JEAN-MARC LEONETTI